M. Julien Nkoghe Bekale

Premier ministre, Chef du gouvernement

Primature, Immeuble du 2 décembre

Avenue Jean Paul II,

BP 95 Libreville,

Gabon

Fax : + 241.01.77.20.04

Luxembourg, le

Monsieur le Premier ministre,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT Luxembourg, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations concernant la détention illégale de **Bertrand Zibi Abeghe**, ancien député du Parti démocratique gabonais (PDG), arrêté le 31 août 2016.

Selon le code de procédure pénale gabonais, l’instruction le concernant aurait dû être bouclée il y a une année. Or, jusqu’à ce jour, il est détenu au sein de la prison centrale de Libreville. Sa dernière rencontre avec le juge date de mai 2018 et, depuis lors, aucun procès n’est en vue.

En détention, Bertrand Zibi Abeghe a fait l’objet de violences. A la suite d’un tabassage particulièrement violent le 15 janvier 2018, ses avocats ont déposé plainte devant la justice gabonaise. Cette plainte a été rejetée sans justification, ce qui relève d’une violation de la Convention contre la torture des Nations unies, à laquelle le Gabon est partie depuis septembre 2000.

Dans ces circonstances, j’exhorte les autorités gabonaises à :

* veiller à ce que les droits procéduraux de Bertrand Zibi Abeghe soient respectés et que, conformément au code de procédure pénale, la justice gabonaise le libère par non-lieu ;
* entreprendre une enquête indépendante et impartiale afin d’établir la vérité sur les allégations de torture infligées à Bertrand Zibi Abeghe le 15 janvier 2018 et de sanctionner leurs auteurs ;
* garantir, en toutes circonstances, son intégrité physique et psychologique.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l’expression de ma haute considération.

Nom, Prénom :

Adresse :

Signature